

« CENERGY HOLDINGS »

Société Anonyme

1000 Bruxelles, avenue Marnix 30

RPM Bruxelles 0649.991.654

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 31 mai 2022

Procès-verbal

La séance est ouverte à 10 :00 heures, au siège social, Avenue Marnix 30, à 1000 Bruxelles sous la présidence de Monsieur Xavier Bedoret.

Le Président désigne comme secrétaire: Madame Eirini Makrypidi.

L'assemblée choisit comme scrutatrice : Madame Catherine Massion.

Le bureau est ainsi composé conformément à l'article 20.1 des statuts.

Assistent également Monsieur Alexandros Benos, CFO et Monsieur Tim Vanheuverzwijn, représentant Monsieur Marc Daelman, Commissaire.

Pour rappel, dans la foulée des mesures prises en 2020 et 2021 relatives à la pandémie Covid-19, il a été conseillé aux actionnaires de participer par correspondance ou en donnant une procuration au président de l'Assemblée, comme décrit dans la convocation.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés les actionnaires dont les noms, prénoms et adresses ou les dénominations et sièges sociaux, ainsi que le nombre de titres de chacun d'eux sont mentionnés dans la liste des présences ci-annexée.

Cette liste des présences est signée par chacun des actionnaires ou leurs mandataires, conformément à l'article 20.2 des statuts; elle est arrêtée et signée par les membres du bureau.

Après lecture, cette liste des présences est revêtue de la mention d'annexe.

Les procurations et votes par correspondance mentionnés en ladite liste de présences sont tous sous seing privé et demeurent annexés à ladite liste des présences pour former avec celle-ci une annexe unique du présent procès-verbal.

EXPOSE DU PRESIDENT

Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites conformément à l'article 18 des statuts et l'article 7 :128 du Code belge des sociétés et des associations :

Elles ont été publiées dans :

1. Le Moniteur belge du 14 avril 2022

2. L’Echo du 14 avril 2022
3. Le Luxemburger Wort du 14 avril 2022
4. Le site internet de la société en date du 14 avril 2022

Un exemplaire des numéros justificatifs est déposé sur le bureau. Il est paraphé par la scrutatrice.

Ils contenaient l’ordre du jour avec les sujets à traiter, les propositions de décision, une description détaillée des formalités à accomplir par les actionnaires pour être admis à l’Assemblée générale, leur droit de poser des questions par écrit avant l’Assemblée Générale, ainsi que leur droit de demander l’insertion de nouveaux points à l’ordre du jour. Etaient disponibles également: une copie du rapport annuel, une version détaillée des comptes sociaux et le rapport du Commissaire relatif aux comptes sociaux au 31 décembre 2021.

- I. Des lettres datées du 14 avril 2022 contenant l'ordre du jour et auxquelles étaient joints les documents dont question ci-dessus ont en outre été envoyées aux administrateurs de la société et au commissaire par voie électronique; il ne doit pas être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Le Commissaire assiste à l'assemblée. Il n'existe pas d'actionnaire nominatif.
- II. Il existe actuellement cent nonante millions cent soixante-deux mille six cent quatre-vingt-une (190.162.681) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Il n'existe pas d'autres titres devant être convoqués conformément à l'article 7 :128 du Code belge des sociétés et des associations.

Il résulte de la liste des présences que quatorze (14) actionnaires sont représentés à l'assemblée, propriétaires inscrits pour cent cinquante-quatre millions cent nonante-neuf mille neuf cent vingt-cinq (154.199.925) actions soit 81,09 %.

La présente assemblée est en nombre pour délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour, conformément à l'article 21 des statuts.
- III. Pour être admis à l'assemblée, tout actionnaire a accompli les formalités relatives à l'admission prescrites par les articles 19 des statuts.
- IV. Chaque action donne droit à une voix, conformément à l'article 21.1 des statuts.

Aucun droit de vote n’est suspendu.

Les abstentions et les votes nuls lors des assemblées générales ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité requise en conformité avec les dispositions de l'article 22.2 des statuts.

Il sera pris part au vote pour 154.199.925 actions.

V. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire doivent réunir au minimum une majorité de cinquante pour cent (50%) des voix pour lesquelles il est pris part au vote, conformément à l'article 22.1 des statuts.

VI. Conformément à l'article 7 :139 du Code belge des sociétés et des associations, les administrateurs et, le cas échéant, le commissaire répondent aux questions qui leur sont posées par les actionnaires au sujet de leurs rapports et des points portés à l'ordre du jour, dans la mesure où la communication de données ou de faits n'est pas de nature à porter gravement préjudice à la société, aux actionnaires ou au personnel de la société.

L'Assemblée est ainsi valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.
- 2 Rapport du commissaire sur les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.
- 3 Présentation des comptes consolidés, du rapport de gestion, et du rapport du commissaire sur les comptes consolidés.
- 4 Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021 (y compris, l'affectation du résultat).

Proposition de décision: il est proposé d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021, en ce compris l'affectation de résultat y indiquée.

- 5 Décharge aux administrateurs.

Proposition de décision: il est proposé d'accorder décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

- 6 Décharge au commissaire.

Proposition de décision: il est proposé d'accorder décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

- 7 Renouvellement du mandat des administrateurs.

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Xavier Bedoret**, pour une période d'une année

expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Dimitrios Kyriakopoulos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Simon Macvicker**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Rudolf Wiedenmann**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Joseph Rutkowski**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de Mme. **Maria Kapetanaki**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de Mme. **Margaret Zakos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de Mme. **Marina Sarkisian Ochanesoglou**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023; Mme. Sarkisian Ochanesoglou remplit les critères d'indépendance prescrits par le principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de M. **William Gallagher**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023; M. Gallagher remplit les critères d'indépendance prescrits par le principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de M. **Manuel Iraola**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023; M. Iraola remplit les critères d'indépendance prescrits par le principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

8 Commissaire.

- a. Approbation des honoraires du Commissaire pour l'exercice social 2021.

Proposition de décision: il est proposé d'approuver les honoraires du Commissaire, PWC Bedrijfsrevisoren BV - Reviseurs d'entreprises SRL (ayant son siège social à 1831 Diegem, Culliganlaan 5) pour l'exercice social 2021 qui s'élèvent à 130.100 euros (en ce compris les travaux effectués par rapport aux exigences de l'ESEF et de la succursale grecque).

- b. Renouvellement du mandat du commissaire et approbation des honoraires.

Proposition de décision : il est proposé, sur recommandation du comité d'audit, de renouveler le mandat en tant que commissaire du cabinet d'audit PriceWaterhouseCoopers Bedrijfsrevisoren BV - Reviseurs d'entreprises SRL (ayant son siège social à 1831 Diegem, Culliganlaan 5), représenté par Marc Daelman, pour un terme de trois ans prenant fin à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2024; et de fixer ses honoraires annuels à 123.155 euros (hors TVA, hors frais personnels, hors honoraires à propos de l'IRE/IBR et hors travaux à effectuer par rapport aux exigences de l'ESEF, mais y compris les travaux d'audit quant à la succursale grecque), indexés sur base annuelle selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou accord entre les parties.

9 Approbation du rapport de rémunération.

Proposition de décision: il est proposé d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social de 2021 tel que repris dans le rapport annuel 2021.

10 Approbation de la politique de rémunération.

Proposition de décision: il est proposé d'approuver la politique de rémunération rédigée conformément à l'article 7:89/1 du Code belge des sociétés et des associations, telle que présentée dans le rapport annuel 2021.

11 Approbation de la rémunération des administrateurs.

Proposition de décision : il est proposé d'accorder à chaque administrateur une rémunération brute fixe de 25.000 euros. En plus de cette rémunération, il est proposé d'accorder (i) à chaque membre du comité d'audit, une rémunération brute fixe de 25.000 euros, et (ii) à chaque membre du comité de nomination et rémunération, une rémunération brute fixe de 25.000 euros. Ces montants rémunéreront les administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant la période comprise entre le 31 mai 2022 et l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

Monsieur Alexandros Benos, C.F.O., expose les activités et opérations réalisées par la société au cours de l'exercice 2021 ainsi que les perspectives d'avenir de celle-ci en tenant compte de l'impact de la pandémie COVID-19 et des troubles en Europe de l'est.

Monsieur Tim Vanheuverzwijn, représentant Monsieur Marc Daelman, Commissaire, expose les conclusions de ses rapports tant sur les comptes annuels que sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

Conformément à l'article 7:139 du Code belge des sociétés et des associations, les actionnaires ont eu la possibilité d'envoyer leurs questions par écrit à la société au préalable. Aucune question écrite n'est parvenue à la société.

Etant donné qu'il n'y a pas de question orale, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes :

1. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS A L'EXERCICE SOCIAL CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2021 ;

Monsieur le Président dépose sur le bureau le rapport de gestion du conseil d'administration relatif aux comptes annuels.

Ce rapport porte sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

Le président demande l'approbation de l'assemblée d'acter dans le procès-verbal qu'il est dispensé de donner lecture du rapport de gestion dont les actionnaires ont eu l'occasion de prendre connaissance sur le site internet de la société.

2. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE RELATIF A L'EXERCICE SOCIAL CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2021

Monsieur le Président dépose sur le bureau le rapport sur les comptes annuels établi par PwC Réviseurs d'Entreprises, représentée par M. Marc Daelman.

Ce rapport porte sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

Le président demande l'approbation de l'assemblée d'acter dans le procès-verbal qu'il est dispensé de donner lecture du rapport du commissaire dont les actionnaires ont eu l'occasion de prendre connaissance sur le site internet de la société.

3. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS, DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Monsieur le Président dépose sur le bureau le rapport de gestion du conseil d'administration relatif aux comptes consolidés ainsi que le rapport du commissaire sur les comptes consolidés établi par PwC Réviseurs d'Entreprises, représentée par M. Marc Daelman.

Ces rapports portent sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

Le président demande l'approbation de l'assemblée d'acter dans le procès-verbal qu'il est dispensé de donner lecture de ces rapports dont les actionnaires ont eu l'occasion de prendre connaissance sur le site internet de la société.

4. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CLÔTURES AU 31 DÉCEMBRE 2021 (Y COMPRIS L'AFFECTATION DU RESULTAT)

Monsieur le Président dépose sur le bureau un exemplaire des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

Ces comptes comprennent le bilan, le compte de résultats et l'annexe et forment un tout.

L'assemblée approuve les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021, présentés par le Conseil d'administration, en ce compris l'affectation du résultat y indiquée.

VOTE

Cette résolution est adoptée par un vote à l'unanimité:

Pour : 154.199.925

Contre : 0

Abstentions : 0

5. DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS

L'assemblée, par un vote spécial, donne décharge aux administrateurs, dont l'identité suit, de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

Les administrateurs en fonction au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 sont les suivants :

- Monsieur Xavier Bedoret
- Monsieur Dimitrios Kyriakopoulos
- Monsieur Simon Macvicker
- Monsieur Rudolf Wiedenmann
- Monsieur Joseph Rutkowski
- Madame Maria Kapetanaki

- Madame Margaret Zakos
- Madame Marina Sarkisian Ochanesoglou
- Monsieur William Gallagher
- Monsieur Manuel Iraola

VOTE

La décharge est votée à l'unanimité :

Pour : 154.199.925

Contre : 0

Abstentions : 0

6. DÉCHARGE AU COMMISSAIRE

L'assemblée donne décharge au commissaire de son mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

Le commissaire en fonction est PwC Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Marc Daelman.

VOTE

La décharge est accordée par un vote à l'unanimité :

Pour : 154.199.925

Contre : 0

Abstentions : 0

7. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Xavier Bedoret** pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023, par un vote à l'unanimité :

Pour : 154.199.925

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Dimitrios Kyriakopoulos** pour une période d'une année expirant à l'issue de

l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023, par un vote à l'unanimité :

Pour : 154.199.925

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Simon Macvicker** pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023, par un vote à l'unanimité :

Pour : 154.199.925

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Rudolf Wiedenmann** pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023, par un vote à l'unanimité :

Pour : 154.199.925

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Joseph Rutkowski** pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023, par un vote à l'unanimité :

Pour : 154.199.925

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mme **Maria Kapetanaki** pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023, par un vote à l'unanimité :

Pour : 154.199.925

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mme **Margaret Zakos** pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023, par un vote à l'unanimité :

Pour : 154.199.925

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE

L'assemblée constate que Mme. **Sarkisian Ochanesoglou** remplit les critères d'indépendance prescrits par le principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et décide de renouveler son mandat d'administrateur indépendant, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023, par un vote à l'unanimité :

Pour : 154.199.925

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE

L'assemblée constate que M. **William Gallagher** remplit les critères d'indépendance prescrits par le principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et décide de renouveler son mandat d'administrateur indépendant, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023, par un vote à l'unanimité :

Pour : 154.199.925

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE

L'assemblée constate que M. **Manuel Iraola** remplit les critères d'indépendance prescrits par le principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et décide de renouveler son mandat d'administrateur, pour une

période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023, par un vote à l'unanimité :

Pour : 154.199.925

Contre : 0

Abstentions : 0

8. COMMISSAIRE

- a. Approbation des honoraires du Commissaire pour l'exercice social 2021.

L'Assemblée approuve les honoraires du Commissaire, PWC Bedrijfsrevisoren BV - Reviseurs d'entreprises SRL (ayant son siège social à 1831 Diegem, Culliganlaan 5) pour l'exercice social 2021 qui s'élèvent à 130.100 € (en ce compris les travaux effectués par rapport aux exigences de l'ESEF et de la succursale grecque).

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

Pour : 154.199.925

Contre : 0

Abstentions : 0

- b. Renouvellement du mandat du Commissaire et approbation des honoraires.

Sur recommandation du Comité d'audit, l'Assemblée renouvelle le mandat en tant que commissaire du cabinet d'audit PriceWaterhouseCoopers Bedrijfsrevisoren BV - Reviseurs d'entreprises SRL (ayant son siège social à 1831 Diegem, Culliganlaan 5), représenté par Marc Daelman, pour un terme de trois ans prenant fin à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2024; et fixe ses honoraires annuels à 123.155 € (hors TVA, hors frais personnels, hors honoraires à propos de l'IRE/IBR et hors travaux à effectuer par rapport aux exigences de l'ESEF, mais y compris les travaux d'audit quant à la succursale grecque), indexés sur base annuelle selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou accord entre les parties.

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

Pour : 154.199.925

Contre : 0

Abstentions : 0

9. APPROBATION DU RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

L'assemblée approuve le rapport de rémunération relatif à l'exercice social de 2021 tel que présenté dans le rapport annuel 2021.

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

Pour : 154.199.925

Contre : 0

Abstentions : 0

10. APPROBATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

L'assemblée approuve la politique de rémunération rédigée conformément à l'article 7 :89/1 du Code belge des sociétés et des associations, telle que présentée dans le rapport annuel 2021.

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

Pour : 154.199.925

Contre : 0

Abstentions : 0

11. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'assemblée décide d'accorder à chaque administrateur une rémunération brute fixe de vingt-cinq mille euros (25.000 €). En plus de cette rémunération, l'assemblée décide d'accorder (i) à chaque membre du comité d'audit, une rémunération brute fixe de vingt-cinq mille euros (25.000 €), et (ii) à chaque membre du comité de nomination et rémunération, une rémunération brute fixe de vingt-cinq mille euros (25.000 €) de même qu'une rémunération de 20.000 € au président selon l'approbation du point 10 qui vient d'être votée.

Ces montants rémunéreront les administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant la période comprise entre le 31 mai 2022 et l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

Pour : 154.199.925

Contre : 0

Abstentions : 0

* * *

L'Assemblée dispense la secrétaire de donner lecture du procès-verbal.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 :25 heures.

Président

Scrutatrice

Secrétaire

X. Bedoret

C. Massion

E. Makrypidi